



GSB

GUIDISME ET SCOUTISME EN BELGIQUE
GIDSEN-EN SCOUTSBEWEGING IN BELGIE
PFADFINDERINNEN UND PFADFINDER IN BELGIEN
GUIDING AND SCOUTING IN BELGIUM



POSITION COMMUNE

Activités de porte-à-porte, mendicité, consommation d'alcool, nuisances sonores, virées.

Chaque été, les groupes scouts et guides partent à l'aventure au-delà de leur localité. Ils campent pour la plupart en Belgique, où certaines communes deviennent pendant deux mois les terres d'accueil de milliers de jeunes. Il est essentiel que la cohabitation entre habitants et scouts et guides en camp se passe bien, dans le respect de chacun et la compréhension de la réalité de l'autre. Dans cet objectif, **les cinq mouvements guides et scouts de Belgique** (regroupés sous l'association **Guidisme et Scoutisme en Belgique**) ont décidé de partager une position commune.

Sur base de notre analyse des années précédentes, nous avons sélectionné quatre thématiques auxquelles nous souhaitons être tout particulièrement attentifs dès à présent :

- les activités de porte-à-porte et de mendicité ;
- la consommation d'alcool ;
- les nuisances sonores ;
- les virées.

Nous demandons à nos groupes locaux de faire preuve de vigilance quant à ces quatre thématiques durant leur camp. Ensemble, nous tenons à réaffirmer l'importance des camps pour les jeunes qui vivent le scoutisme et le guidisme en Belgique et que ceux-ci doivent se dérouler dans le respect de leur environnement, tant humain que naturel. Bien sûr nous assurerons un suivi sérieux de toute plainte que nous recevrons.

Activités de porte-à-porte - mendicité

Se débrouiller en toutes circonstances, ça nous connaît. Partir à l'aventure et demander de l'aide à quelqu'un (pour trouver un abri par exemple) en fait partie. Mais qu'en pense la population locale qui se retrouve ainsi "harcelée" à plusieurs reprises durant tout l'été par des jeunes dans la débrouille ? Nos animateurs sont et restent toujours responsables de leurs membres. Même lorsqu'ils sont en hike (en randonnée) sans animateurs. Cela relève donc du rôle des animateurs de prévoir de quoi manger, boire et un endroit pour dormir.

Nous demandons à nos animateurs d'appliquer les démarches suivantes afin de respecter la population locale :

- Prévoir des boissons en suffisance pour leurs membres, et leur donner des pistes pour trouver des sources d'eau potable publiques (près des églises et cimetières par exemple).
- Leur fournir de quoi se restaurer, ou leur en amener en cours de route, ou donner au responsable du groupe l'argent nécessaire à l'achat des vivres.
- Lors du repérage d'un lieu pour dormir, rechercher de préférence un autre camp dans les environs qui pourrait accueillir le groupe. Lorsqu'un groupe sollicite malgré tout des habitants, le faire en journée, avec courtoisie et respect. Il peut en outre proposer une action de service pour les remercier. Un coup de main est toujours le bienvenu !
- Accueillir sur son propre endroit de camp les groupes ou les patrouilles des autres mouvements.
- Eviter le porte-à-porte également pour toute autre activité (par exemple échanger un objet ou mener une enquête). Cela diminue également le risque que des portes se ferment lorsqu'un groupe se trouve réellement dans le besoin (en cas d'accident par exemple).

Consommation d'alcool

Nous attendons de nos animatrices et animateurs qu'ils s'engagent à être responsables et capables d'animer durant tout le camp. Cela signifie :

- Avant le départ au camp, conscientiser le groupe aux règles de vie concernant l'alcool.

Nuisances sonores

Animateurs et membres se doivent de respecter la tranquillité des habitants, de jour comme de nuit et à proximité des zones habitées.

- Lorsqu'un groupe arrive sur un endroit de camp, il prévient les riverains de sa présence. Il les informe que des enfants ou des jeunes joueront et vivront prochainement près d'eux. Le groupe discute avec les voisins sur la meilleure façon de se contacter si nécessaire.

Les virées

Les cinq fédérations scouts et guides de Belgique se sont associées pour adopter une position commune afin de garantir une approche similaire des virées. Avant toute chose, il est important de définir en quoi consiste une virée. Il est question de virée lorsque :

- le locataire n'est pas au courant de la venue d'un groupe de personnes sur son camp ;
- le locataire a été informé de la volonté d'un autre groupe de venir sur son camp, mais a refusé cette visite.

Se sentir respecté et en sécurité est indispensable pour chacun des participants à des weekends ou à des camps organisés pendant l'été. Pour cette raison ; et au nom de nos valeurs, la sécurité des enfants, et l'image du scoutisme ; la position des cinq fédérations scouts et guides de Belgique est simple : les virées ne sont absolument pas tolérées dans nos mouvements.

En conclusion

Les cinq mouvements scouts et guides s'engagent à suivre ces recommandations et à responsabiliser leurs groupes. A travers ces trois thématiques, nous voulons garantir des camps de qualité et agréables pour tous.

Pour que, dans dix ans, guides et scouts puissent toujours passer d'inoubliables camps.

Mai 2011, révisé en mai 2019

- Etre attentifs à l'image qu'ils donnent au voisinage ; par exemple, sortir du supermarché en uniforme avec des sacs de bières n'offre pas une image très positive aux voisins.

- Entre 22h et 7h, la loi interdit le tapage nocturne ; cela vaut aussi pour nos camps. Des dérogations peuvent être demandées auprès de la commune (par exemple pour la fête en fin de camp).

Si le locataire d'une prairie ou d'un local est informé de la venue bienveillante et amicale d'un autre groupe et y a donné son accord, même tacite, les animateurs sont enjoins de transformer ce moment en jeu, organisé dans le respect des valeurs scouts et guides.

Nous invitons vivement nos membres victimes de virée à porter plainte.

Les Scouts

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - 02.508.12.00 - lesscouts@lesscouts.be

Scouts en Gidsen Vlaanderen

Wilrijkstraat 45 - 2140 Antwerpen - 03.231.16.20 - info@scoutsengidsenvlaanderen.be

Les Guides

Rue Paul-Emile Janson 35 - 1050 Bruxelles - 02.538.40.70 - info@guides.be

FOS Open Scouting

Kortrijksesteenweg 639 - 9000 Gent - 09.245.45.86 - info@fos.be

Scouts et Guides Pluralistes

Avenue de la Porte de Hal 38 - 1060 Bruxelles - 02.539.23.19 - info@sgp.be